

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT CRICQ CHALOSSE**

REUNION DU MARDI 09 AVRIL 2019

Convocation du 03 Avril

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote des taxes de l'exercice 2019
- 2) Vote budget primitif 2019
- 3) SIVU
- 4) Questions diverses

L'an deux mil dix-neuf et le neuf Avril, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de LABORDE Aimée, Maire.

Présents : Aimée LABORDE, Alain DUFAU, Rosine BATS, José DUPOUY, Fabien DUFAU, Sylvie LABORDE, Thierry DUFAU, Sandrine GAVELLE, Olivier GAULIN, Jean-Charles DANDIEU, Rémi LASSALLE et Jean-Michel COMMARRIEU, Nadine THIBAUDEAU

Excusé(e):

Secrétaire de séance : Fabien DUFAU.

20h32 : DEBUT DE LA REUNION

La réunion commence par la lecture du compte-rendu de la dernière réunion par Monsieur Rémi LASSALLE, et la signature par les membres du Conseil Municipal présents.

1- VOTE DES TAXES DE L'EXERCICE 2019 :

Madame Le Maire donne lecture des taxes de l'exercice 2019 à l'ensemble des membres [Taxe d'habitation, Taxe foncière (bâti), Taxe foncière (non bâti)] > Cf. documents ci-dessous :

COMMUNE : 253 SAINT-CRICQ-CHALOSSE
 ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE D' HAGETMAU



N° 1259 COM (1)

**TAUX
FDL
2019**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 ¹	Taux d'imposition communaux de 2018 ²	Taux d'imposition plafonnés 2019 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	476 345	16,68	>>>	487 000	81 232
Taxe foncière (bâti).....	328 665	15,00	>>>	336 000	50 400
Taxe foncière (non bâti).....	77 677	70,99	>>>	79 300	56 295
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ¹¹			>>>		
Total :					187 927

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 ⁵

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶	167 706	-	Total allocations compensatrices ⁷	20 221	-	Produit taxe additionnelle FNB ⁸		-	Produit des IFER ⁹		-	Produit de la CVAE ¹⁰		-	TASCOM ¹¹		-	DCRTP ¹²		=	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ¹³	187 927	+	Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ¹⁴		=	Produit fiscal attendu ¹⁵	187 927
																Versement GIR ¹⁶		+	Prélèvement GIR ¹⁷	27 391	=	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) ¹³	187 927					

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹⁰	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	16,68	Produit attendu 187 927 ----- 187 927 = 1 (6 décimales)	16,68	16,68	487 000	81 232
Taxe foncière (bâti).....	15,00		15,00	15,00	336 000	50 400
Taxe foncière (non bâti).....	70,99		70,99	70,99	79 300	56 295
CFE.....	>>>					
Produit fiscal attendu						187 927

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A MONT DE MARSAN Le préfet,
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 JEAN CLAUDE ROQUES
 le 12 MARS 2019

A St Cricq Chalosse 9. Aout 2019
 Le maire,



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORIAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 253 SAINT-CRICQ-CHALOSSE
 ARRONDISSEMENT : 40 MONT-DE-MARSAN
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE D' HAGETMAU



N° 1259 COM (2)

**TAUX
FDL
2019**

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ¹⁸

Taxe d'habitation :	13 813
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	182
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0
Taxe foncière (non bâti) :	6 226
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES ¹⁹

Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	19 550
3. CVAE ²⁰	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFER ²¹

Eoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX ²²

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau		Taux plafonds 2019 ¹⁵	Taux 2018 des EPCI ¹⁶	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 - col.16) ¹⁷	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE ²³		Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique ²⁴
	national ¹³	départemental ¹⁴				Taux communal majoré à ne pas dépasser ²⁵	Taux maximum de la majoration spéciale ²⁶	
Taxe d'habitation.....	24,54	25,78	64,45	10,39000	54,06	>>>	>>>	26,87
Taxe foncière (bâti).....	21,19	19,96	52,98	1,66000	51,32	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti).....	49,67	53,77	134,43	7,29000	127,14	>>>	>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN ²⁷ Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
 Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2019. Le taux des 3 taxes est soumis au vote.

VOTE : 13 POUR à l'unanimité.

2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame le Maire donne lecture de la vue d'ensemble du budget primitif.

Elle détaille les différents chapitres avant de le soumettre au vote (Vue d'ensemble proposée ci-dessous)

BP2019 COMMUNE DE ST-CRIQ CHALOSSE Commune de Saint-Cricq-Chalosse		Page 3	
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	739 007,03	480 872,10
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		258 134,93
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	739 007,03	739 007,03
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	280 272,03	375 640,29
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	95 368,26	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	375 640,29	375 640,29
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET	1 114 647,32	1 114 647,32

L'assemblée, à l'unanimité **13 POUR**, vote le **Budget Primitif 2019**:

3 - SIVU

L'avenir du SIVU a été abordé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 20 Mars. A l'unanimité, les membres ont voté la dissolution.

Lors de la dernière réunion SIVU Madame le Maire a fait part du vote de son Conseil Municipal et a demandé aux membres de voter cette sécession. Les Membres SIVU du Conseil de St-Cricq ont reconduit leur vote (5).

M. Duplantier, Maire de Brassempouy s'est levé et retiré de la séance en expliquant ne pas vouloir prendre part au vote. Ses 3 conseillers présents ont fait de même.

La délibération a été envoyée à l'ADACL car le Corum était atteint. La commune de Brassempouy a « théoriquement » un droit de blocage de 3 mois.

Madame Aimée LABORDE pour se mettre en conformité en sus de ce qui a déjà été voté, demande **le vote du retrait de la Commune de St-Cricq du SIVU.**

VOTE : 13 POUR, à l'unanimité

4 -QUESTIONS DIVERSES :

- Les devis pour la réparation de la chambre froide du hall des sports sont présentés à l'ensemble des conseillers.
3 entreprises ont répondu :
CF2E : 4201.75€
Froid Pyrénéen : 3538€
Malet : 2891.10€
Des compléments vont être demandés afin d'affiner la demande car le groupe doit être changé et l'électricité mise aux normes. La commission travaux prendra la décision finale.
- SYDEC : M. Fabien Dufau (délégué Sydec compétence Energie) nous fait un résumé de la réunion du Lundi 25 Mars à laquelle il a assisté.
- La Commémoration des Anciens Combattants sera célébrée le mercredi 8 Mai à 11h.
- REUNION PUBLIQUE : Elle aura lieu le Vendredi 17 Mai.
- ELECTIONS EUROPEENNES : Dimanche 26 Mai. Bureau de vote de 8h à 18h suivi du dépouillement.
- FÊTE DES MERES : Elle aura également lieu le Dimanche 26 Mai à 11H à la Mairie de St-Cricq.

23h12 : LA SEANCE EST LEVEE.